

L'Eglise Orthodoxe



Roumaine

- brève présentation -

▪ **Introduction**

D'origine apostolique, l'Eglise orthodoxe roumaine doit sa fondation à l'apôtre André qui a évangélisé l'ancienne province romaine de la Scythie Mineure (région située entre le fleuve du Danube et la mer Noire, l'actuelle Dobroudja, au sud-est de la Roumanie). De grandes richesses archéologiques attestent la vie chrétienne dans cette région aux tout premiers siècles de l'Eglise chrétienne. L'Eglise roumaine est devenue autocéphale (c'est-à-dire souveraine, élisant et confirmant elle-même son évêque primat, et maintenant le lien avec toutes les Eglises orthodoxes) le 25 avril 1885. Elle fut élevée au rang de Patriarcat le 25 février 1925. Elle est en communion dogmatique, liturgique et canonique avec les autres Eglises orthodoxes sœurs. Selon le dernier recensement (2002), 86, 7% des 21.794.793 habitants de la Roumanie se sont déclarés chrétiens orthodoxes.

▪ **L'organisation**

L'Eglise Orthodoxe Roumaine est organisée comme Patriarcat, et a pour titre : « Le Patriarcat Roumain ». Le Patriarcat Roumain comprend des diocèses (archevêchés et évêchés) groupés en métropoles, ainsi que d'autres unités ecclésiastiques, en Roumanie ou à l'Etranger.

Au 1^{er} septembre 2008, l'Eglise Orthodoxe Roumaine comptait 6 métropoles en Roumanie et 3 métropoles à l'Etranger, avec 41 diocèses en tout.

Au niveau central, le système institutionnel de l'Eglise Orthodoxe Roumaine comprend :

Des organismes délibératifs centraux :

Le Saint-Synode

Le Synode Permanent

L'Assemblée Nationale Ecclésiastique

Des organismes exécutifs centraux :

Le Patriarche

Le Conseil National Ecclésiastique

La Permanence du Conseil National Ecclésiastique

Des organismes administratifs centraux :

La Chancellerie du Saint Synode

L'Administration patriarcale

La *plus haute autorité* de l'Eglise Orthodoxe Roumaine concernant tous les domaines d'activité de celle-ci est le **Saint-Synode**. Il est composé du Patriarche, en tant que président, et de tous les métropolitains, les archevêques, les évêques titulaires, les évêques auxiliaires patriarcaux, les évêques auxiliaires et les hiérarques auxiliaires en fonction. Pour la préparation des travaux du Saint-Synode, il y a quatre commissions synodales : la Commission Pastorale, Monastique et Sociale ; la Commission Théologique, Liturgique et Pédagogique ; la Commission pour les communautés de l'Etranger ; les relations inter orthodoxes, inter chrétiennes et inter religieuses.

Le Synode Permanent est l'organisme délibératif central qui fonctionne entre les séances du Saint-Synode. Il est composé du Patriarche, en tant que président, des métropolitains en fonction et de trois hiérarques nommés annuellement par le Saint-Synode (un archevêque et deux évêques).

L'Assemblée Nationale Ecclésiastique est l'organisme délibératif central de l'Eglise Orthodoxe Roumaine pour toutes les questions d'ordre administratif, social, culturel, économique et patrimonial. Elle est composée de trois représentants de chaque diocèse (un clerc et deux laïcs) désignés par les assemblées diocésaines respectives pour un mandat de quatre ans. Les membres du Saint-Synode participent aux travaux de cet organisme avec vote délibératif. Le 12 septembre 2007, le Collège Nationale Ecclésiastique a élu Sa Béatitude **DANIEL** comme nouveau et sixième patriarche de l'Eglise roumaine : il a été installé le 30 septembre 2007.



La cathédrale et le siège de l'administration patriarcale à Bucarest

Le Patriarche est le Primat de l'Eglise Orthodoxe Roumaine et le Président des organismes centraux délibératifs et exécutifs ecclésiastiques. Le Patriarche de l'Eglise Orthodoxe Roumaine est Archevêque de Bucarest et Métropolitain de Munténie et de Dobroudja ; il a pour titre : « Sa Béatitude Daniel, Archevêque de Bucarest et Métropolitain de Munténie et de Dobroudja, *locum tenens* du Trône de Césarée en Cappadoce et Patriarche de l'Eglise Orthodoxe Roumaine ou Patriarche de Roumanie ».

Le Conseil National Ecclésiastique est l'organisme exécutif central du Saint-Synode et de l'Assemblée Nationale Ecclésiastique. Il est composé de douze membres de l'Assemblée Nationale Ecclésiastique (un clerc et un laïc comme représentants de chaque métropole du pays, élus pour quatre ans). Les membres du Saint-Synode peuvent participer aux séances du Conseil National Ecclésiastique avec vote délibératif. Les évêques auxiliaires patriarcaux sont membres de droit du Conseil National Ecclésiastique, avec vote délibératif ; le vicaire administratif patriarcal, les conseillers patriarcaux et l'inspecteur général ecclésiastique sont membres permanents, avec vote consultatif.

La Permanence du Conseil National Ecclésiastique est l'organisme exécutif central qui fonctionne entre les séances du Conseil National Ecclésiastique. Elle est composée du Patriarche, en

tant que président, des évêques auxiliaires patriarcaux, du vicaire administratif patriarcal, des conseillers patriarcaux et de l'inspecteur général ecclésiastique.

Le Patriarche est assisté, dans l'exercice de ses fonctions exécutives, à la fois comme Président des organismes centraux ecclésiastiques délibératifs et exécutifs, et comme Primat de l'Eglise Orthodoxe Roumaine, par la **Chancellerie du Saint-Synode** et par l'**Administration Patriarcale**, qui comprend les secteurs suivants : théologique et pédagogique; social et caritatif; économique et financier; le patrimoine culturel ; les relations inter ecclésiales et interreligieuses; les communautés de l'Etranger; la communication et les relations publiques; monuments et constructions ecclésiastiques; *stavropégies* (institutions relevant directement du Patriarcat) patriarcales et centres sociaux; corps d'inspection et de contrôle (audit).

▪ ***La vie monastique***

Le monachisme représente une haute autorité spirituelle et morale dans l'Eglise. L'Eglise orthodoxe roumaine compte 637 monastères et ermitages (plus de 8.000 moines et moniales).

▪ ***L'enseignement théologique***

La formation théologique est indispensable aux clercs et aux laïcs (hommes et femmes) pour leur service dans l'Eglise. Pour cette formation, l'Eglise roumaine dispose de :

- 33 séminaires théologiques de niveau Lycée
- 11 facultés de théologie d'Etat et 4 départements de théologie appartenant à d'autres Facultés (9.300 étudiants inscrits dans plusieurs filières)

Dans les écoles publiques, plus de 10.000 professeurs enseignent par ailleurs la culture religieuse.

▪ ***L'assistance religieuse***

L'assistance spirituelle est assurée :

- dans les hôpitaux et les centres sociaux (364 prêtres) ;
- dans l'armée et la gendarmerie, ainsi que dans les institutions pénitentiaires (143 prêtres).

▪ ***L'assistance sociale***

L'Eglise orthodoxe roumaine est impliquée dans les institutions sociales suivantes :

- 121 établissements pour les enfants ;
- 35 établissements pour les personnes âgées ;
- 106 cantines sociales et boulangeries ;
- 23 établissements d'assistance aux familles en détresse ;
- 2 établissements pour les victimes du trafic des personnes humaines.

L'Eglise orthodoxe roumaine assure l'assistance sociale permanente pour 270.000 personnes.

Lors de calamités comme les inondations, l'Eglise orthodoxe roumaine développe des missions humanitaires au niveau national. En coopération avec les autorités civiles et les organisations roumaines et internationales, l'Eglise est engagée dans les programmes nationaux suivants :

- combattre la pauvreté ;
- combattre la violence domestique ;
- prévenir le trafic des personnes ;
- prévenir la consommation de drogues ;
- prévenir la propagation du SIDA ;
- réaliser l'intégration sociale des personnes défavorisées.

▪ ***Etablissements missionnaires***

Dans sa dimension apostolique, l'Eglise est engagée dans une mission interne pour stimuler l'engagement spirituel de ses membres. Elle se donne comme moyens :

- l'Institut Biblique et Missionnaire de l'Eglise orthodoxe roumaine ;
- les instruments médiatiques au niveau du Patriarcat et des diocèses ;

A l'initiative du patriarche DANIEL, a été inauguré, le 27 octobre 2007, le *Centre de Presse « Basilica »*, qui relève du Patriarcat roumain et qui comprend :

Radio « Trinitas », la télévision *« Trinitas TV »*, *Ziarul Lumina* (le quotidien « La Lumière »),



et encore : *Lumina de duminică* (l'hebdomadaire « Lumière du dimanche »), *Lumière de la Moldavie* et *Vestitorul Ortodoxiei* (le mensuel « Messager de l'Orthodoxie ») ; l'Agence de Presse *Basilica* et le Bureau de Presse et de Relations publiques du Patriarcat – Bucarest 2008.

▪ ***Relations avec les Eglises chrétiennes et diverses religions.***

L'Eglise orthodoxe de Roumanie est membre du Conseil Œcuménique des Eglises (COE) depuis 1961, et de la Conférence des Eglises Européennes (KEK) depuis 1964.

En union avec les autres Eglises orthodoxes, elle participe aux dialogues internationaux avec l'Eglise catholique romaine, les Eglises protestantes, l'Eglise anglicane, etc.

L'Eglise orthodoxe roumaine a un Bureau de représentation auprès de l'Union Européenne et des autres institutions politiques européennes, à Bruxelles.

▪ ***Muséographie***

Au sein de l'Eglise orthodoxe de Roumanie existent :

- 275 musées et collections muséographiques ;
- 42 conservatoires des objets du patrimoine culturel religieux.

*Plus d'information sur www.patriarhia.ro
et patriarhia@patriarhia.ro*